



OCTOBRE 2020 Note socioéconomique

Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État

BERTRAND SCHEPPER, chercheur à l'IRIS

ALEXANDRE BÉGIN, chercheur-associé à l'IRIS

Le gouvernement du Québec a offert en 2019 près de 370 M\$ à l'industrie forestière pour les travaux sylvicoles et le développement de l'industrie des produits forestiers. Dans son plus récent budget, le gouvernement annonce des aides financières à l'industrie forestière de près de 114 M\$ supplémentaires^a. Cette situation n'est pas nouvelle, l'État québécois soutient cette industrie depuis le début du 20^e siècle. Ce soutien se traduit par un accès accordé de façon plus ou moins exclusive à du bois sur les terres publiques de l'État. À l'instar des subventions accordées à l'industrie, cet accès pourrait théoriquement être accordé à d'autres intervenants, y compris les communautés locales pour qu'elles en fassent un levier de développement. En échange de cet accès, l'industrie se doit de favoriser substantiellement l'économie québécoise.

Faits saillants

- 01** Le poids de l'ensemble de l'industrie forestière passe de 2,63 % à 1,71 % du PIB entre 1997 et 2018. C'est l'industrie des pâtes et papiers qui connaît les plus grandes pertes.
- 02** Au Québec, 8,5 %, des municipalités manifestent une légère dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière, et 5,5 % des municipalités, une dépendance importante à cette même industrie.
- 03** Alors que le gouvernement percevait 0,82 \$ de redevances forestières par dollars dépensés par le MFFPQ en 2004, ce ratio atteint 0,41 \$ en 2013.
- 04** En termes de fiscalité, l'industrie de l'exploitation forestière reçoit souvent plus d'aide de l'État qu'elle ne rapporte de revenu fiscal.

Il nous semble important dans ces conditions de dresser un portrait de l'aide que fournit le gouvernement à l'industrie forestière, plus particulièrement de l'exploitation forestière, afin de déterminer si le modèle actuel est viable. Pour ce faire, nous présenterons d'abord un bref historique des relations entre le gouvernement du Québec et l'industrie forestière.

Par la suite, nous présenterons un portrait économique qui nous permet de décrire l'évolution de la situation de l'industrie forestière depuis de la fin des

^a Il est prévu qu'il y ait une aide financière visant à « accroître la contribution de l'industrie forestière à la lutte contre les changements climatiques » de 63,8 M\$ sur 5 ans ainsi qu'un investissement de 50,0 millions de dollars dans le Plan québécois des infrastructures 2020-2030. Voir Budget 2020-2021, p. B.16 et B.28.

années 1990. Puis, nous évaluerons le soutien financier fourni par l'État québécois à cette industrie à l'aide des statistiques fiscales disponibles. Finalement, nous étudierons, par des calculs de retombées économiques, la part subventionnée des nouveaux investissements dans cette industrie.

La conclusion à laquelle nous arrivons dans ce document est qu'à l'image des habitudes passées, le gouvernement du Québec favorise grandement l'industrie forestière. Or, à la suite du déclin de cette industrie depuis les années 2000, l'aide aux entreprises de ce secteur dépasse les retours en revenus d'imposition. Cette situation est problématique puisqu'il existe toujours de nombreuses villes et régions qui sont dépendantes de l'industrie forestière en décroissance. Dans ces conditions, il nous semble opportun pour le gouvernement de favoriser le financement régional afin de diversifier la vivacité économique.

QU'EST-CE QUE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE ?

Tout d'abord, il nous faut définir ce qu'est l'industrie forestière. Dans le cadre du présent document, nous regroupons sous cette catégorie les établissements associés à l'ensemble des activités d'exploitation forestière et de fabrication des produits en bois, en papier et en carton.

Nous utiliserons différentes sources pour faire un portrait efficace de l'industrie. Plus spécifiquement, nous travaillerons avec les données de Statistique Canada, du ministère des Finances du Québec (MFQ) et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Puisque nous voulons observer de manière plus détaillée certaines activités, nous désagrégerons l'ensemble des activités de l'industrie forestière en trois sous-industries distinctes.

1. *L'industrie de la foresterie* qui inclut l'ensemble des activités de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie. Cette catégorie inclut notamment les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte d'arbres qui prennent au moins 10 ans à croître, cela inclut la récolte de produits forestiers comme la gomme ou l'écorce, les entreprises qui se spécialisent dans différentes étapes du cycle de production, de la production de semis à la reforestation, et celles dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien à la récolte du bois^a.

a Il s'agit des activités comprises dans les codes Scian 113 et 1153. Une définition plus détaillée est disponible aux références suivantes : Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012 : 113 - Foresterie et exploitation forestière*, et Statistique

2. *L'industrie de la fabrication de produits en bois* qui inclut les entreprises comme les scieries qui sciennent des billes de bois pour en faire du bois de charpente et des produits semblables, celles qui fabriquent des produits à la suite d'une transformation du bois et les différentes entreprises de menuiserie préfabriquée^b.
3. *L'industrie de la fabrication du papier* qui inclut les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâte à papier, de papier et de produits du papier, ainsi que de carton^c.

Pour faciliter notre recherche, nous avons considéré la sous-catégorie *industrie de la foresterie* comme l'industrie de l'exploitation forestière et les *industries de la fabrication de produits en bois et de la fabrication du papier* comme des industries de fabrication^d. Lorsque nous ferons référence à l'ensemble de ces industries, nous parlerons alors de l'industrie forestière.

Pour mener à bien notre exercice, nous avons procédé à plus de 200 demandes d'accès à l'information à Emploi Québec, Investissement Québec, la Financière agricole, le ministère des Finances du Québec, Revenu Québec, le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec, l'Agence du revenu du Canada, Développement économique Canada et Ressources naturelles Canada. Ces demandes d'accès à l'information nous ont permis de dénombrer le nombre de subventions, déductions et crédits d'impôt offerts à l'industrie de l'exploitation forestière. Vous retrouverez les résultats de ces demandes en partie dans la section 2 du présent document et en totalité en annexe^e.

De plus, afin de chiffrer la part de subventions dans ces nouveaux investissements, nous avons commandé trois simulations du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec. Les résultats de ces recherches sont présentés en section 3 du présent document.

Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012 : 115 - Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie*.

b Il s'agit des activités comprises dans le code Scian 321. Une définition plus détaillée est disponible aux références suivantes : Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012 : 321 - Fabrication de produits en bois*.

c Il s'agit des activités comprises dans le code Scian 322. Une définition plus détaillée est disponible aux références suivantes : Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012 : 322 - Fabrication du papier*.

d Dans la section 2 du présent document, nous utilisons les données qui proviennent du ministère des Finances du Québec, qui utilise les catégories *Industrie de la Foresterie*, *Industrie du bois* et *Industrie du papier*. Ces catégories sont respectivement équivalentes aux termes utilisés ici.

UN BREF HISTORIQUE

L'exploitation forestière débute à l'ère préindustrielle alors que le Bas-Canada concède de vastes parties de territoire à des entreprises privées afin de permettre l'exportation de la ressource vers la Grande-Bretagne.

Plus tard au 19^e siècle, le gouvernement offrira des forêts publiques en concession à des entreprises, souvent américaines, dans l'espoir de créer des emplois. Ces concessions offrent des droits de coupe exclusifs sur un territoire et l'accès aux ressources forestières à faible coût. En pratique, les entreprises détenant les concessions s'occupaient aussi de la gestion de la forêt sur ces territoires.

Au début des années 1910, le gouvernement exige que le bois coupé au Québec, nécessaire à l'industrie grandissante des pâtes et papiers, soit transformé sur le territoire. Ces politiques couplées avec nos importantes réserves de bois et les faibles prix de l'électricité feront du Québec un des plus grands centres mondiaux de fabrication de papier dans les années 1930.

D'ailleurs, pendant longtemps, le papier journal sera le premier produit d'exportation du Québec. Toutefois, l'expansion de ce secteur ne se crée sans heurt; dans les années 1960, 9 compagnies de pâtes et papiers possèdent des concessions sur 92 % des superficies forestières publiques disponibles². Cela va avoir un impact sur l'industrie du sciage qui dépend des besoins de l'industrie des pâtes et papiers. Vers la fin des années 1960, le gouvernement du Québec tente de mettre fin aux concessions afin de tirer davantage profit des forêts publiques. La réforme ne permettra pas de mettre fin à l'ensemble des concessions, mais la fin de plusieurs d'entre elles conduira à l'essor de scieries autonomes vis-à-vis des papetières et à une hausse du sciage dans les années 1970³.

Ce n'est qu'en 1986 que la *Loi sur les forêts* mettra fin aux concessions. Celles-ci seront remplacées par les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), qui garantissent aux usines le droit à un certain volume de bois sur un territoire donné. En contrepartie, les propriétaires de CAAF sont tenus de faire certains travaux sylvicoles sur le territoire exploité. Toutefois, l'État finançait une bonne partie de ces travaux en déduisant des redevances jusqu'à 40 % de leur coût. L'État avait aussi plusieurs autres responsabilités envers la forêt, par exemple, l'inventaire forestier et la production de plants pour le reboisement.

L'industrie forestière connaîtra un certain succès pendant les années 1990 jusqu'au début des années 2000. Mais en 1999, l'industrie sera secouée par le documentaire *L'erreur boréale* et en 2002 par un rapport du Vérificateur général du Québec, tous deux très critiques de la gestion de la forêt publique. Ces critiques seront entendues par

le gouvernement du Québec qui créera la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Cette commission nous donnera, en 2004, le rapport Coulombe, contenant plusieurs recommandations concernant la gestion des forêts. En découlera notamment la création d'un forestier en chef du Québec⁴ et d'une réforme forestière au début des années 2010. Cette réforme amènera la fin des CAAF, qui deviendront des garanties d'approvisionnement, et une reprise par l'État de plusieurs activités forestières autrefois laissées aux entreprises. Ainsi, la planification de la construction et parfois l'entretien de chemins forestiers, la protection de la forêt et les traitements sylvicoles deviendront à charge du gouvernement du Québec⁴. De plus, la planification forestière revient désormais à l'État.

Le début des années 2000 est aussi marqué par une crise forestière qui s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, le parc industriel papetier datant du début du 20^e siècle était désuet et aurait nécessité davantage d'investissements afin d'être plus productif. De plus, les coûts de production de l'industrie ont augmenté puisque les entreprises devaient parcourir des distances de plus en plus grandes vers le nord pour s'approvisionner en bois. La crise s'explique aussi par un changement dans les habitudes de consommation qui fait en sorte que la demande de papier journal a grandement diminué, notamment à cause de l'essor d'internet. Par ailleurs, la crise immobilière aux États-Unis a mis à mal le principal marché du bois de sciage québécois. En plus, une hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain a nui aux exportations, alors que la faiblesse du taux de change les favorisait. Pour toutes ces raisons, les revenus de l'industrie ont chuté drastiquement dès 2005 et il faudra attendre jusqu'à 2013 pour observer une légère remontée, qui n'atteindra jamais le niveau d'avant la crise⁵. Ajoutons que dès 2001, la crise du bois d'œuvre, où le gouvernement américain décide d'imposer des tarifs compensatoires au bois d'œuvre canadien, aura aussi des effets importants sur le secteur de la transformation. En 2006, après plusieurs années de négociations, les gouvernements canadien et états-unien trouvent un accord permettant aux exportateurs canadiens d'accéder plus facilement au marché du sud, mais le ralentissement se poursuit, notamment à cause d'une hausse de la concurrence mondiale. La crise économique mondiale de 2009-2010 aura aussi un impact sur la capacité de l'industrie de la fabrication à retrouver son importance.

a Le forestier en chef a pour mission de déterminer les possibilités forestières, d'éclairer les décideurs et d'informer la population sur l'état des forêts publiques. Voir BFFQ, Qui sommes-nous, Québec, forestieren-chef.gouv.qc.ca/, page consultée le 19 mars 2020.

À la suite de la reprise économique, l'industrie québécoise réussit à augmenter les ventes de produits de sciage et de bois d'œuvre, alors que l'utilisation du bois comme matériel de construction prend de l'ampleur. La hausse des prix du bois d'œuvre de 2011 à 2018 favorise l'industrie de fabrication de produits de bois⁶ qui réussit à augmenter ses exportations vers les États-Unis. Cela en dépit de différentes mesures mises en place par le gouvernement états-unien pour diminuer l'exportation canadienne de bois d'œuvre⁷. En ce sens, alors que l'industrie de la fabrication des pâtes et papiers connaît une baisse de régime, l'industrie du bois d'œuvre réussit à tirer son épingle du jeu.

En 2015, le gouvernement adopte les orientations permettant la mise en place de forêts de proximité. Ces orientations permettront la délégation de la récolte ou la gestion de la ressource forestière sur un territoire public. Les délégations régionales⁸ pourront gérer des forêts du territoire public, accéder directement aux bénéfices socioéconomiques des ressources forestières et développer une expertise régionale en foresterie. Cependant, le projet prend du temps à s'implanter au Québec alors que la première entente devrait permettre la mise en marché du bois récolté au courant de l'année 2020⁹.

En termes de gestion de la forêt, les pratiques gouvernementales québécoises en soutien à l'industrie ont souvent été critiquées. Généralement le gouvernement diminue les recettes fiscales qu'il pourrait collecter ou finance l'industrie à travers diverses mesures indirectes. À cet égard, le Vérificateur général (VGQ) se montrait plutôt critique des efforts du gouvernement. En effet dans un rapport de 2017 qui évaluait si le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFPQ) gérait les travaux sylvicoles de manière adéquate, le VGQ indiquait que :

- plusieurs objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts manquent de précision ;
- le processus menant au choix des travaux sylvicoles ne permet pas de prendre les meilleures décisions afin de maximiser les retombées de ces travaux ;
- le MFFP ne sait pas si le prix payé pour les travaux sylvicoles représente le prix du marché ;
- le MFFP ne sait pas si les investissements sylvicoles des dernières décennies ont donné les résultats escomptés¹⁰.

Ce constat faisait suite à un autre rapport du VGQ datant de 2016 qui s'inquiétait de la capacité du MFFPQ à exercer un leadership dans la protection de la faune¹¹.

Notons qu'à la suite du rapport du VGQ de 2017, le MFFPQ a adopté plusieurs mesures, notamment pour mettre en place des indicateurs plus précis afin de favoriser une politique d'aménagement durable et pour bien comprendre l'effet de son action sur les marchés. En outre, le ministère a déposé ou prévu de le faire de nombreux

bilans et analyses sur l'efficacité des travaux effectués à partir de 2008¹². Il est raisonnable de considérer qu'à terme, les inquiétudes du VGQ sont amoindries par ces résolutions et que les pratiques du MFFPQ seront modifiées pour en tenir compte.

Comme nous l'avons vu, l'industrie forestière, quoique florissante, connaît une baisse importante avec les années. C'est d'ailleurs souvent grâce aux avantages consentis par l'État que cette industrie a pu se développer. Alors que les réserves de bois sont maintenant plus éloignées et que la rentabilité du produit est plus difficile à atteindre, l'État soutient toujours cette industrie. Voyons comment cela apparaît dans le portrait économique et fiscal plus récent.

1. Présentation et évolution de la situation dans l'industrie forestière

Nous présentons dans cette section un portrait économique régional des conditions salariales de l'industrie forestière. Ce portrait nous permettra d'établir que l'industrie forestière, malgré qu'elle offre des emplois de qualité à travers de nombreuses régions hors des grands centres, a un impact en déclin sur l'économie du Québec. Cela crée une situation où certaines régions sont économiquement dépendantes de cette industrie.

1.1. PORTRAIT ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

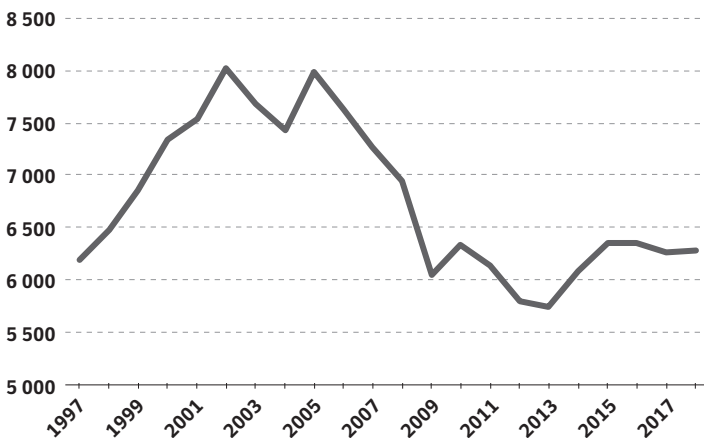
Le graphique 1 présente l'évolution du PIB de l'ensemble de cette industrie en M\$ constants de 2012 entre 1997 et 2018 au Québec.

Nous pouvons voir qu'à la fin des années 1990, ce secteur a connu une certaine croissance de son PIB passant de 6,2 G\$ en 1997 à plus de 8 G\$ en 2002. Le PIB du secteur connaîtra une importante baisse à partir de 2005 pour atteindre 5,8 G\$ en 2013. En 2018, il se situait à 6,3 G\$, soit à peine plus de 0,1 G\$ de plus qu'en 1997 et 1,7 G\$ de moins par rapport à 2002.

Si ces montants semblent élevés, le poids de l'industrie forestière dans l'économie québécoise est en décroissance. Le graphique 2 présente l'évolution de l'industrie du bois par rapport au PIB total du Québec entre 1997 et 2018. Plus spécifiquement, nous distinguons l'évolution de l'industrie de l'exploitation forestière et de la fabrication.

À la lecture du graphique 2, nous pouvons remarquer que le poids de l'ensemble de l'industrie passe de 2,63 à 1,71 % entre 1997 et 2018, ce qui équivaut à une perte de 0,92 point de pourcentage. La part des industries de l'exploitation forestière reste relativement stable dans l'économie et celle de la fabrication du bois diminue légèrement sur la même période. L'industrie de la fabrication est celle

Graphique 1

Évolution du PIB de l'ensemble de l'industrie forestière (M\$ constant de 2012), Québec, 1997-2018

SOURCE : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01, calcul des auteurs.

qui connaît les grandes baisses depuis 1997, diminuant de plus de la moitié pour se situer à 0,73 % en 2018¹³.

Cela s'explique en grande partie par le fait que l'industrie de la fabrication avant les années 2000 était dominée par des activités de première transformation^a destinées à l'exportation sur le territoire des États-Unis. Plus de 80 % de la baisse de la part du PIB de l'industrie forestière dans son ensemble provient de la baisse des activités de l'industrie de la fabrication du papier. Cela s'explique par la baisse de la demande de papier journal^b et la crise du bois d'œuvre.

Pour certains observateurs, la crise du secteur forestier a débuté avant les années 2000. Selon eux, c'est « la spécialisation importante des producteurs québécois dans les créneaux de production de première transformation à faible valeur ajoutée » qui aurait exposé les producteurs québécois à la concurrence internationale¹⁴. Cette conclusion est d'ailleurs partagée par le Bureau du forestier en chef du Québec en 2013¹⁵.

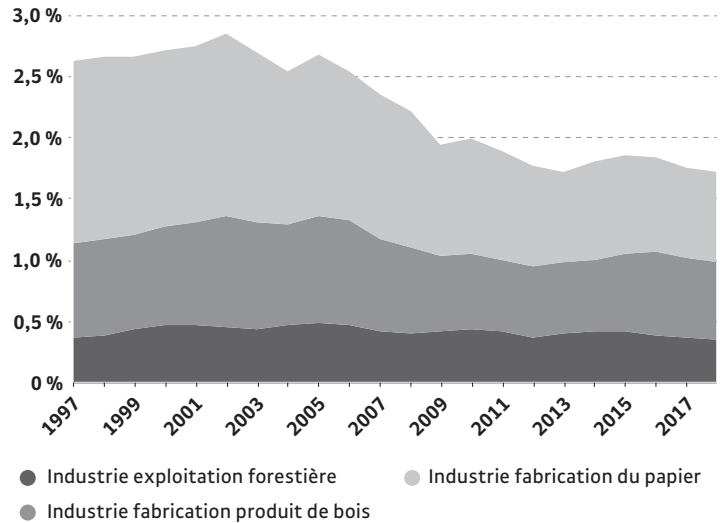
1.2. PORTRAIT DES EMPLOIS DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Ces transformations dans l'économie forestière se traduisent en variations du nombre d'emplois dans l'industrie. Le graphique 3 montre en effet une diminution importante des emplois salariés depuis le tournant du

a Comme la fabrication de bois d'œuvre ou de pâtes et papiers.

b En effet, l'industrie des usines de pâte à papier, de papier et de carton connaît un déclin important : alors qu'en 2002 cette industrie représentait 1,05 % du PIB québécois, elle n'en représentait plus que 0,49 % en 2018. Voir Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01, calcul des auteurs.

Graphique 2

Évolution de la part de l'exploitation et de la fabrication dans le PIB (%), Québec, 1997-2018

SOURCE : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01, calcul des auteurs.

millénaire, qui sont passés, pour l'ensemble de l'industrie, de plus de 94 000 emplois en 2001 à 59 900 emplois salariés en 2018. Entre 2001 et 2018, les emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière ont baissé de 53 % alors que ceux de la fabrication du papier ont connu une baisse de 37 %^c et ceux de la fabrication du bois de 27 %.

Notons que l'industrie de l'exploitation forestière est aussi composée de beaucoup de travailleurs autonomes, qui ne sont pas comptabilisés annuellement par l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). À titre indicatif, entre 2009 et 2018 pour l'ensemble des industries d'extraction des ressources naturelles^d, les travailleurs autonomes représentaient environ 11,5 % des emplois¹⁶.

Selon le recensement de 2016^e, le taux de travailleurs autonomes dans l'industrie de l'exploitation forestière

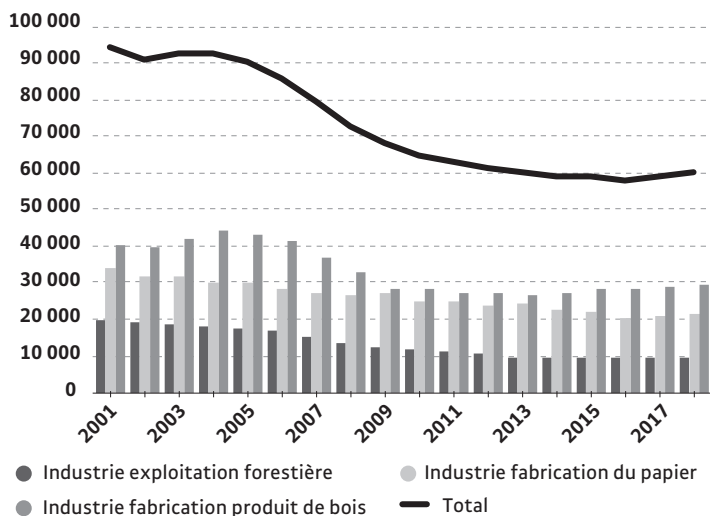
c Cette baisse provient avant tout de la sous-industrie du « papier et du carton » qui connaît une baisse de 55 % sur cette même période. Cette sous-industrie est incluse dans l'industrie que nous nommons dans ce document « l'industrie des usines de pâte à papier ». Statistique Canada, Tableau 14-10-0202-01, calcul des auteurs.

d Soit l'industrie de la foresterie, des pêches, des mines, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (code Scian -113,21 3114,115 et 2100).

e Le recensement fournit généralement un taux de travailleurs autonomes moins fiable pour cette industrie. Cela s'explique en bonne partie par le fait que le recensement se tient en mai, ce qui n'est pas toujours probant pour l'exploitation forestière, car bien des terres sont en dégel et l'ensemble des travailleurs n'ont pas nécessairement débuté leur activité.

Graphique 3

Évolution des emplois salariés par type d'industrie, Québec, 2001-2018



SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0202-01.

représentait pour sa part plus de 25 % des emplois du secteur, comparativement à 5 % pour l'industrie de la fabrication du bois et environ 1,3 % pour l'industrie de la fabrication du papier¹⁷. Cela s'explique par le fait que plusieurs grandes industries forestières embauchent de plus petits contractants pour faire les travaux de foresterie ou de sylviculture. Nous le verrons plus loin, c'est la raison du nombre important d'entreprises œuvrant dans l'industrie de l'exploitation forestière, bien que leurs activités économiques soient d'ampleur bien différente.

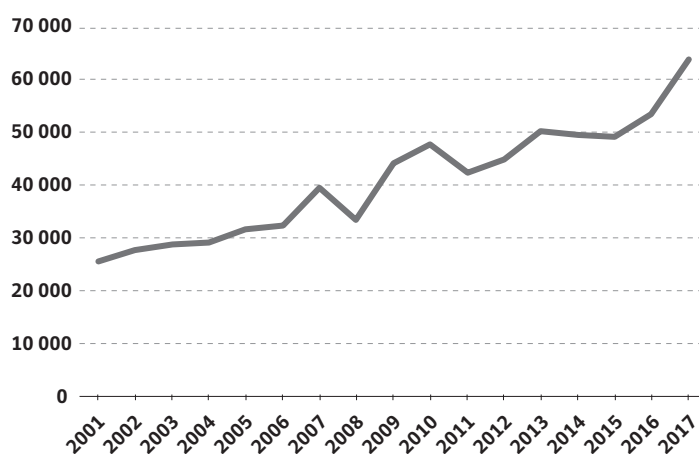
Il faut donc considérer qu'un nombre supérieur de personnes à ce qui est présenté au graphique 3 ont un revenu provenant de l'industrie de l'exploitation forestière. Nous pouvons tout de même estimer que le nombre total de ces emplois est en baisse.

Ajoutons que le ratio « hommes-femmes » de l'industrie reste généralement élevé alors qu'en 2016 l'industrie de l'exploitation forestière n'employait que 10 % de femmes. La fabrication des produits de bois affiche un ratio homme/femme légèrement supérieur à 11,2 % et l'industrie de la fabrication du papier fait beaucoup mieux avec 28,6 %¹⁸. Pour l'ensemble de la main-d'œuvre, à titre comparatif, ce ratio se situe à 49,7 %¹⁹.

Une des manières d'évaluer l'effet des pertes d'emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière est de calculer les dépenses réelles en forêt du MFFPQ par emploi du secteur de l'exploitation forestière. Nous présentons les résultats de ce calcul au graphique 4. On remarque l'effet des crises des années 2000, alors que les dépenses réelles

Graphique 4

Dépenses en forêts (\$) du MFFPQ par emploi dans l'exploitation forestière, Québec, 2001-2018

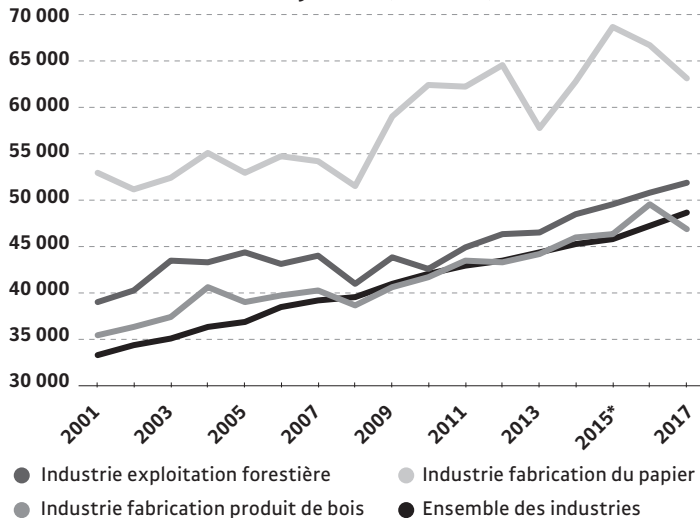


SOURCES : Rapport annuel du MFFPQ de 2001-2002 à 2018-2019 ; Statistique Canada, Tableau 14-10-0202-01, calcul des auteurs.

en forêt par le ministère sont passées de 32 000 \$ par emploi en 2001 à environ 50 000 \$ par emploi en 2010. En 2018, ce montant atteignait près de 60 000 \$ par emploi. Cette hausse s'explique par la baisse des emplois dans le secteur forestier ; en outre, elle reflète les efforts du gouvernement pour améliorer la situation, sans pour autant produire de résultats concrets.

Toujours dans le milieu du travail, nous remarquons une hausse des niveaux de salaire. En effet, comme le montre le graphique 5, les salaires en exploitation forestière sont passés de 38 360 \$ par année en 2001 à 51 875 \$ en 2018, soit une hausse de 35,2 %. Ces salaires sont légèrement plus élevés que ceux de la fabrication des produits de bois, qui sont passés de 33 697 \$ par année en 2001 à 46 783 \$ en 2018, une hausse de 38,8 %. L'industrie de la fabrication du papier reste celle qui offre les meilleurs salaires alors que ceux-ci sont passés de 50 487 \$ annuellement en 2001 à 62 973 \$ en 2018, soit une hausse de 24,7 %. Cette industrie est cependant celle qui présente la plus faible évolution de salaire. Notons que, pour la même période, l'inflation a connu une hausse de 37 %. Ainsi, seuls les salaires associés à la fabrication des produits de bois ont connu une hausse légèrement plus élevée que celle du coût de la vie. Notons tout de même que, en 2018, les salaires des industries de la fabrication du papier et de l'exploitation forestière étaient significativement plus élevés que le salaire moyen de l'ensemble des industries du Québec. Par contre, le salaire moyen de

Graphique 5

Évolution des salaires moyens (\$), Québec, 2001-2018

* Pour l'industrie de l'exploitation forestière pour ces années, les montants sont estimés.

SOURCE : Statistique Canada, Tableau 14-10-0204-01, calcul des auteurs.

l'industrie de la fabrication des produits de bois, qui représentait, en 2018, 49 % des emplois salariés de l'industrie au sens large de l'exploitation forestière, est plus faible que celui de l'ensemble des industries au Québec.

Comme nous l'avons vu, l'importance de l'industrie forestière tend à diminuer dans l'économie québécoise, et cela se répercute, entre autres, par une diminution du nombre d'emplois salariés dans le secteur à l'échelle du Québec. Comme nous le verrons plus loin, la plupart des emplois de l'industrie se situent dans des régions éloignées des grands centres urbains et participent à la vitalité économique de certaines régions du Québec. Ce qui explique l'importance accordée par le gouvernement au maintien des emplois dans cette industrie.

1.3. IMPACT DES INDUSTRIES DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DANS DIVERSES RÉGIONS DU QUÉBEC

La résilience économique est un concept qui décrit la capacité de l'économie d'une région à résister aux crises et aux perturbations qui l'atteignent.

Une région capable de résilience économique est en mesure de s'adapter aux fluctuations importantes de l'économie, par exemple celles qui affectent sur une base régulière les industries moins stables, comme celles des ressources naturelles. Sans cette résilience, la perte d'emplois dans ces domaines entraîne une baisse de niveau de vie, ce qui peut jeter une région dans un marasme qui ralentit sa croissance, de manière temporaire ou

permanente. Cela peut mener à une forte migration externe, aggravant la situation. Généralement, une structure économique diversifiée offre une meilleure résilience régionale qu'une structure concentrée autour d'un nombre restreint d'industries.

Dans le cas des régions largement mono-industrielles, cette diversification passe entre autres par l'intégration d'emplois dans des secteurs complémentaires, qui recrutent une main-d'œuvre différente. Par exemple, dans le cas de l'industrie forestière, ce sont en grande majorité des hommes qui sont engagés. Un domaine complémentaire qui faciliterait la résilience régionale se devrait d'intégrer une forte participation des femmes dans des emplois de qualité. Celles-ci peuvent alors mieux participer à l'économie régionale et diversifier les revenus des ménages. La diversification permet également une répartition des risques : elle facilite l'innovation et rend plus aisée une réorientation quand une crise touche un des secteurs prédominants dans les régions concernées.

Une étude du MFFPQ²⁰ publiée en mai 2019 se penche sur l'enjeu de la dépendance de certaines régions à l'industrie de l'exploitation forestière. La recherche calcule le nombre d'emplois forestiers^a d'une municipalité par rapport à l'ensemble des emplois de cette même municipalité^b.

Le graphique 6 présente certains des résultats recueillis par le MFFPQ. Il est possible de lire le graphique en trois parties : les municipalités peu ou pas dépendantes, soit celles dont le taux de dépendance est de moins de 10 % ; les municipalités légèrement dépendantes, soit celles avec un taux de 10 à 15 % ; et les municipalités très dépendantes, soit celles dont plus de 15 % des emplois locaux sont liés à l'industrie de l'exploitation forestière.

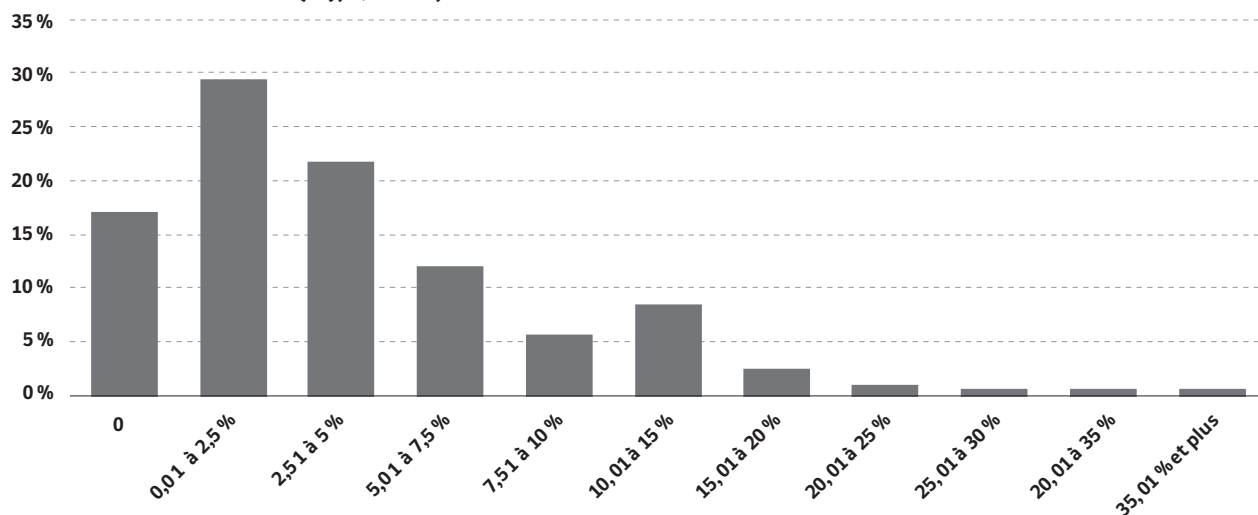
Au Québec, il est estimé que 17 % des municipalités n'ont aucune forme de dépendance avec le secteur forestier. Pour 69 % des municipalités du Québec, la dépendance est faible (entre 0 et 10 % des emplois sont dans ce secteur). On calcule que 8,5 % des municipalités manifestent une légère dépendance et 5,5 % des municipalités présentent plus de 15 % d'emplois dans le secteur forestier. Ainsi, bien que le secteur de l'exploitation forestière soit en décroissance, il demeure au cœur de l'économie de plusieurs municipalités. Ce qui veut dire qu'en cas de crise de secteur, un pan majeur

a Ce qui exclut l'industrie de la fabrication du bois et du papier.

b Veuillez noter que cette étude du MFFPQ utilise les données du recensement de 2016 sur l'emploi. Les résultats diffèrent donc des résultats fournis au graphique 3 du présent document qui utilise le tableau 14-10-0202-01 de Statistique Canada, ces résultats nous apparaissant plus détaillés et plus fiables, puisque les données utilisées pour l'étude du MFFPQ proviennent du recensement. Voir note de bas de page plus haut. Cependant, l'étude du MFFPQ permet une bonne illustration de la dépendance de certaines municipalités et régions à l'industrie forestière.

Graphique 6

Proportion de municipalités dépendantes de l'industrie de l'exploitation forestière selon leur part de l'emploi dans le secteur forestier (%), Québec, 2016



SOURCES : MFFPQ, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, Québec, mai 2019, p. 20, calculs des auteurs.

de l'économie régionale sera touché, ce qui peut mener à une chute de l'économie régionale plus importante que si l'économie de la région était diversifiée.

Le graphique 7 indique géographiquement les municipalités dont le taux de dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière dépasse 10 %.

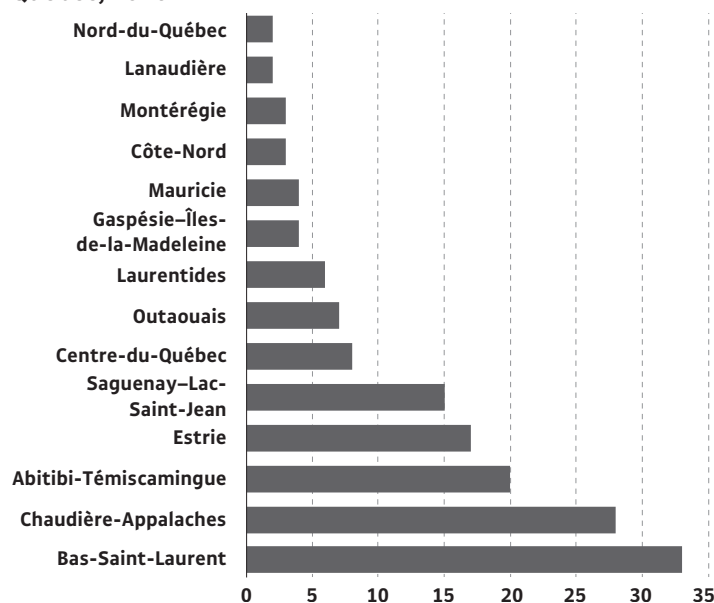
Nous pouvons voir que les régions du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de l'Abitibi-Témiscamingue ont plus de 20 municipalités légèrement ou très dépendantes à l'industrie. Elles comptent respectivement 33, 28 et 20 municipalités avec un taux de dépendance de 10 % et plus. Cela n'est pas particulièrement surprenant puisque près de 25 % de l'ensemble des emplois du secteur forestier au Québec proviennent de ces 3 régions²¹.

Considérant que l'étude du MFFPQ ne prend en compte que les emplois de l'industrie de l'exploitation forestière, nous pouvons estimer que les résultats seraient plus élevés dans certaines villes si on ajoutait les emplois des industries de la fabrication du bois et du papier. Dans ces conditions, on peut se demander dans quelle mesure les régions et municipalités qui sont trop dépendantes de l'industrie forestière peuvent soutenir une crise du secteur ou une crise économique.

Un aspect qui complique encore plus la situation est la forte intégration entre les divers sous-secteurs de la forêt. Les papeteries s'approvisionnent en copeaux des scieries de sorte que quand la papetière ferme, il y a un effet en chaîne qui conduit à la fermeture d'usines de sciage et d'éventuelles activités d'aménagement de la forêt.

Graphique 7

Nombre de municipalités avec une dépendance à l'industrie de l'exploitation forestière par région économique du Québec, 2016



SOURCES : *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, Québec, mai 2019, p. 21, calculs des auteurs.

Cela a donc un effet important sur l'impact de l'industrie

forestière au développement régional^a.

Un autre enjeu entourant une trop grande dépendance d'une région à une industrie particulière est la possibilité que les capitaux générés par ses activités sortent de la région. En ce sens, il est nécessaire de favoriser une diversification de l'économie, mais aussi assurer que les retombées restent dans la région. En ce sens, la gestion de la forêt de proximité par les MRC et par les communautés régionales favorise le maintien de retombées économiques régionales²². De plus ce type de mesures attise une diversification des activités de la forêt, par exemple, le tourisme, et favorise l'exploitation de la biomasse²³.

1.4. RÉCOLTE DE BOIS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

À l'image de la perte de vitesse de l'industrie forestière dans l'économie québécoise, le nombre d'hectares où du bois a été récolté connaît une tendance à la baisse.

Concernant le nombre d'hectares régénérés, soit la superficie considérée comme en régénération, la tendance reste généralement stable, se maintenant généralement dans une fourchette de 71 700 à près de 105 000 hectares. Notons cependant une différence notable en 2012, où la superficie en régénération n'a été que d'un peu plus de 44 000 hectares.

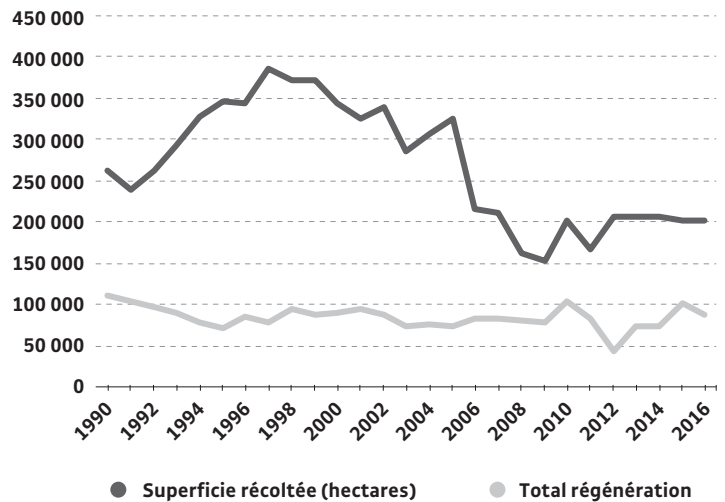
Alors que, de 1991 à 1997, le territoire boisé était en expansion, passant d'un peu plus de 239 000 hectares à 384 370 hectares, cette superficie connaît maintenant une tendance à la baisse, soit 202 130 hectares en 2016. Le graphique 8 démontre bien le déclin de la demande en papier vers 2006. De plus, cela laisse supposer une plus grande difficulté pour l'industrie à s'approprier des récoltes d'arbres à haute rentabilité. Pour ce faire, l'industrie doit aller récolter toujours plus au nord, dans les forêts boréales, malgré les coûts plus élevés de transport et les tiges moins intéressantes.

Dans la section précédente, nous avons fait un portrait économique de l'industrie forestière. Nous avons vu que la situation est plus sombre à la fin des années 2010 qu'à la fin des années 1990. Il semblerait qu'après les crises structurelles de l'industrie, les efforts pour la remettre sur pied n'ont pas particulièrement réussi. Cependant, cette industrie reste au cœur de l'économie de plusieurs communautés québécoises. Voyons maintenant quels en sont les impacts fiscaux.

a C'est précisément ce type de situation qui définit la crise forestière actuelle en Outaouais. Voir Sabourin, Benoit, « Crise Forestière en Outaouais : création d'une "cellule d'intervention" », *Le Droit*, 12 décembre 2019, www.ledroit.com/actualites/petite-nation/crise-forestiere-en-outaouais-creation-dune-cellule-dintervention-8fc-f83bde1894b8ecee80a2fbcea6fca.

Graphique 8

Superficie récoltée et régénérée en hectares (ha²), Québec, 1990-2016



SOURCE : Base de données nationale sur les forêts. Récolte, document consulté le 3 juillet 2018.

2. Revenu fiscal de l'industrie

Dans les prochaines lignes, nous étudierons l'apport fiscal de l'industrie forestière pour l'État québécois. Pour ce faire, l'IRIS a obtenu les données reliées au prélèvement fiscal de l'industrie du secteur de l'exploitation forestière, de l'industrie du bois et de l'industrie de pâtes et papiers entre 2000 et 2015^b. Ces informations ont été fournies par le ministère des Finances du Québec (MFQ) et représentent la somme des déclarations de revenus produites par les industries des trois secteurs étudiés dans cette note. De plus, l'IRIS a obtenu du MFFPQ, de la Financière agricole, d'Emploi Québec et d'Investissement Québec des données sur les investissements, subventions et dépenses dans l'industrie de l'exploitation forestière par le gouvernement du Québec. Nous présenterons certaines de ces informations dans la présente section^c.

Le graphique 9 présente le nombre d'entreprises par secteur de l'industrie forestière entre 2000 et 2015. Ces données proviennent donc des déclarations d'impôt effectuées par les entreprises liées aux industries de l'exploitation forestière, de la fabrication en bois et de la fabrication du papier.

b Notez que les données de 2015 sont les données les plus récentes disponibles au moment d'écrire ces lignes.

c L'ensemble des résultats est disponible en annexe.

On remarque que le nombre d'entreprises reste relativement stable, se situant en moyenne autour de 3 300 pour le secteur de l'exploitation forestière, 1 830 pour l'industrie du bois et 320 pour l'industrie des pâtes et papiers. Le nombre élevé d'entreprises dans le secteur de l'exploitation forestière s'explique par l'important nombre de travailleurs autonomes et de petites entreprises œuvrant dans ce secteur. En effet, chaque travailleur autonome est comptabilisé comme une entreprise.

Le principal revenu de l'État provenant spécifiquement du secteur de l'exploitation forestière est celui des recettes forestières^a. Mais comme le montre le graphique 10, ces recettes ont connu au Québec une importante décroissance entre 2000 et 2013^b à la suite de la baisse des récoltes. Aux fins de comparaison, nous avons présenté les montants de ce graphique en dollars constants de 2012.

Les redevances et les taxes d'opération sont passées de 517,6 M\$ en 2000 à 193,1 M\$ en 2013. Cette diminution s'explique en bonne partie par la baisse des volumes récoltés et par le repli des prix sur les marchés²⁴. De plus, ajoutons que l'État du Québec percevait jusqu'en 2012 une taxe sur le capital. Les recettes de cette taxe se situaient à environ 31 M\$ en 2000 avant de diminuer et atteindre 1,5 M\$ en 2009 et 280 000 \$ en 2011, puis d'être abolies en 2012^c.

Pour vérifier si l'ensemble des sommes versées au gouvernement est important, nous l'avons comparé aux dépenses réelles du ministère des Forêts. Les valeurs de ce ratio sont affichées au graphique 11.

Le graphique nous montre bien l'importante diminution des recettes provenant de l'industrie de l'exploitation forestière. Pour le calculer nous avons comparé les revenus des redevances forestières avec les taxes sur les opérations forestières et des taxes sur le capital, tels que répertoriés dans le document *Statistique fiscale des sociétés*, publié par le ministère des Finances et des Revenus du Québec de 2001 à 2013²⁵, aux dépenses réelles du MFFPQ pour le domaine d'activité de la forêt²⁶. En effet, nous pouvons voir que, tandis qu'il se percevait 0,82 \$ pour chaque dollar dépensé par le MFFPQ en 2004, ce ratio a connu une baisse quasi constante jusqu'en 2009 pour se situer alors à 0,22 \$. La tendance change à partir de 2010, avec la perception fiscale de 0,41 \$ par dollar dépensé en 2013. Cela s'explique principalement par une baisse des dépenses réelles du MFFPQ, qui passent de 664 M\$ en 2007 à 471 M\$ en 2013²⁷. Notons

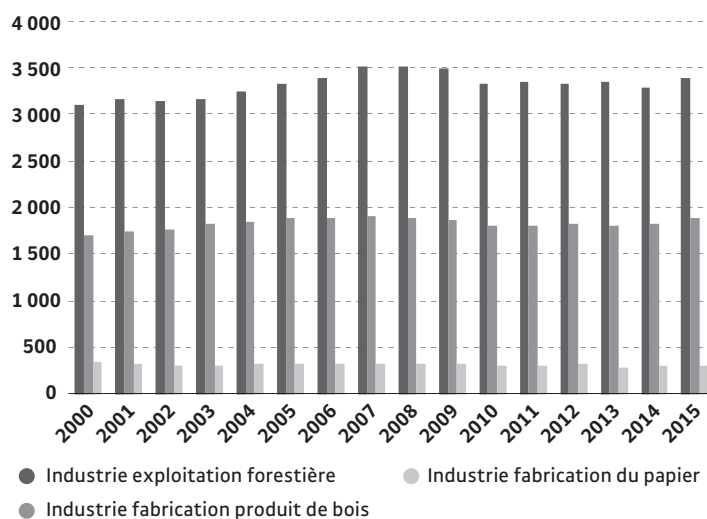
a Terme qui inclut les redevances du bois, les taxes sur le capital (jusqu'en 2012) et les taxes sur les opérations forestières.

b Dernières données disponibles au moment d'écrire ces lignes.

c Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec. Noter que la diminution de la taxe sur le capital est en grande partie expliquée par l'abolition graduelle de celle-ci.

Graphique 10

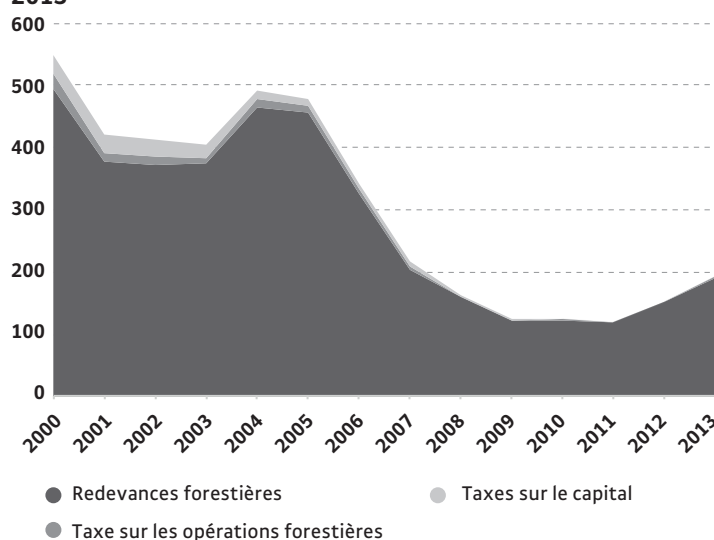
Nombre d'entreprises dans le secteur de l'exploitation forestière, de l'industrie du bois et de l'industrie du papier, Québec, 2000-2015



SOURCE : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec.

Graphique 9

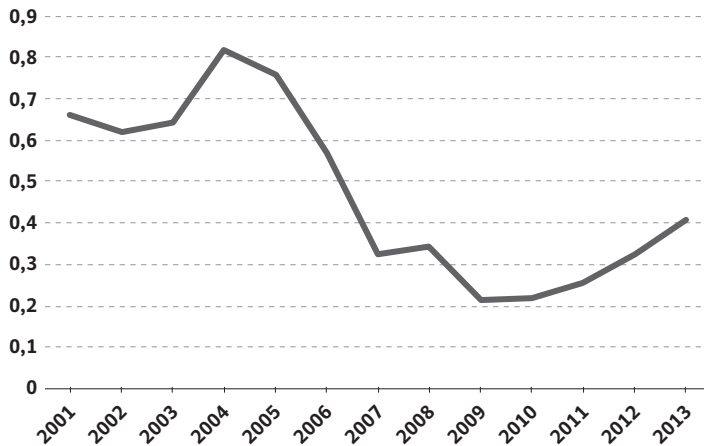
Recettes forestières (M\$ constants de 2012), Québec, 2000-2013



SOURCES : Ministère des Finances et Revenus du Québec, *Statistique fiscale des sociétés : année d'imposition 2013*, p. 93; Banque du Canada. Calcul des auteurs.

Graphique 11

Ratio des recettes forestières par rapport aux dépenses réelles du MFFPQ (%), Québec, 2001-2013



SOURCES : Ministère des Finances et Revenus du Québec, *Statistique fiscale des sociétés : année d'imposition 2013*, p. 93, Rapport annuel du MRNQ de 2001-2002 à 2018-2019, Banque du Canada. Calcul des auteurs. Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

que le régime forestier a connu d'importantes modifications après 2013 avec l'avènement du nouveau régime forestier et la part grandissante du rôle de l'État dans la planification forestière. Dans ces circonstances, il est raisonnable de penser que le ratio pourrait connaître une diminution à partir de 2014.

2.1. PORTRAIT FISCAL

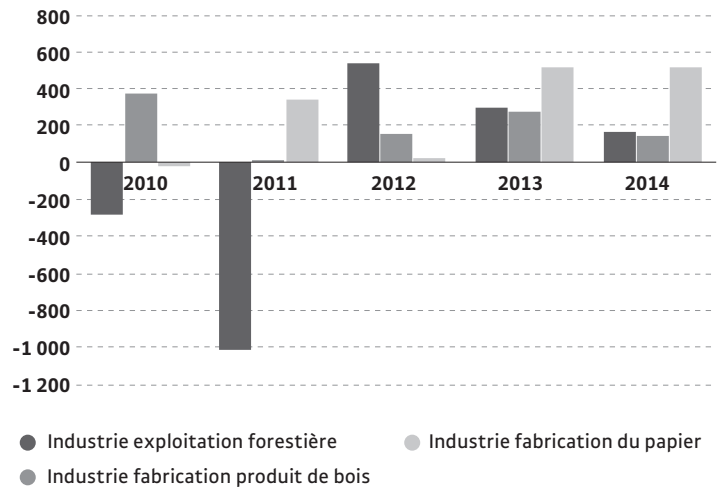
Nous pouvons étudier l'apport à l'État de l'industrie de l'exploitation forestière, du bois et du papier en prélèvement fiscal. Dans le prélèvement fiscal, le ministère des Finances du Québec inclut l'impôt sur le revenu des entreprises, la cotisation au Fonds des services de santé et la taxe sur le capital^a. Pour bien calculer l'impact fiscal des entreprises de l'industrie, nous pouvons ensuite déduire les crédits d'impôt offerts par le gouvernement du Québec.

Les données les plus récentes disponibles sur les bénéfices nets montrent que l'industrie de l'exploitation forestière est le secteur qui se porte le moins bien de l'industrie forestière. En effet, les bénéfices nets dans ce domaine ont été négatifs en 2010 (-278 M\$) et 2011 (-1 014 M\$). Après cette crise, le bénéfice déclaré de

^a Pour les années 2000 à 2011, années durant lesquelles la taxe sur le capital a été complètement abolie. Cette définition de prélèvements provient d'échanges entre l'IRIS et des représentants du ministère des Finances du Québec.

Graphique 12

Bénéfice net par type d'industrie (M\$ constants de 2012), Québec, 2010-2014



SOURCES : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec, Banque du Canada. Calcul des auteurs.

l'ensemble des entreprises du secteur a connu une importante hausse en 2012 (534 M\$).

Bien que l'industrie forestière dans son ensemble connaisse un certain regain après 2010 à la suite des aides gouvernementales, on ressent les effets d'une crise plus profonde, celle d'une baisse de la demande de bois. C'est particulièrement vrai de la baisse de l'apport fiscal de l'industrie des pâtes et papiers, qui perd en importance dans les années 2000 et dont le regain après 2012 reste en deçà de l'importance fiscale qu'elle a connue au Québec. Le graphique 13 présente les prélèvements avant crédit d'impôt déclarés par les entreprises œuvrant dans les industries de l'exploitation forestière, du bois et du papier pour les gouvernements du Québec et du Canada.

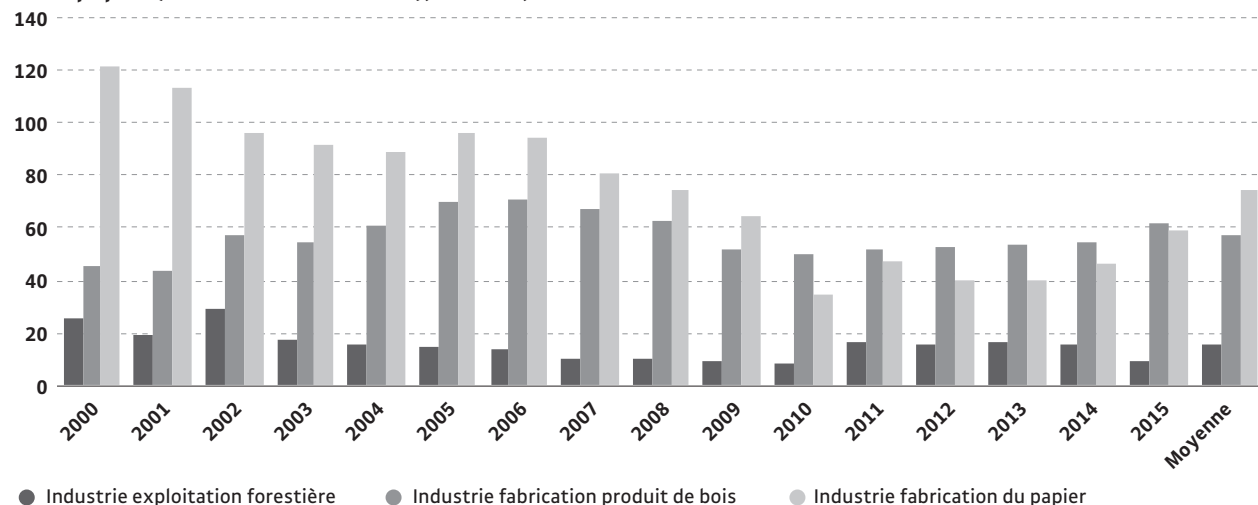
Le graphique 13 nous permet de voir que, bien que l'industrie de l'exploitation forestière soit celle qui compte le plus d'entreprises^b, elle est également celle qui contribue le moins aux prélèvements fiscaux. En 2015, elle y apportait 9,4 M\$ avant les crédits d'impôt. Cela représente une diminution par rapport à 2000 alors que ces prélèvements totalisaient 25,5 M\$. Ce chiffre est aussi inférieur à la moyenne de la période de 2000 à 2015, soit 15,5 M\$.

Pour l'industrie de la fabrication du bois, ce montant est en hausse sur la période étudiée. En d'autres mots, l'industrie du bois augmente ses prélèvements fiscaux

^b Rappelons que plusieurs entreprises de ce secteur industriel sont des travailleurs autonomes.

Graphique 13

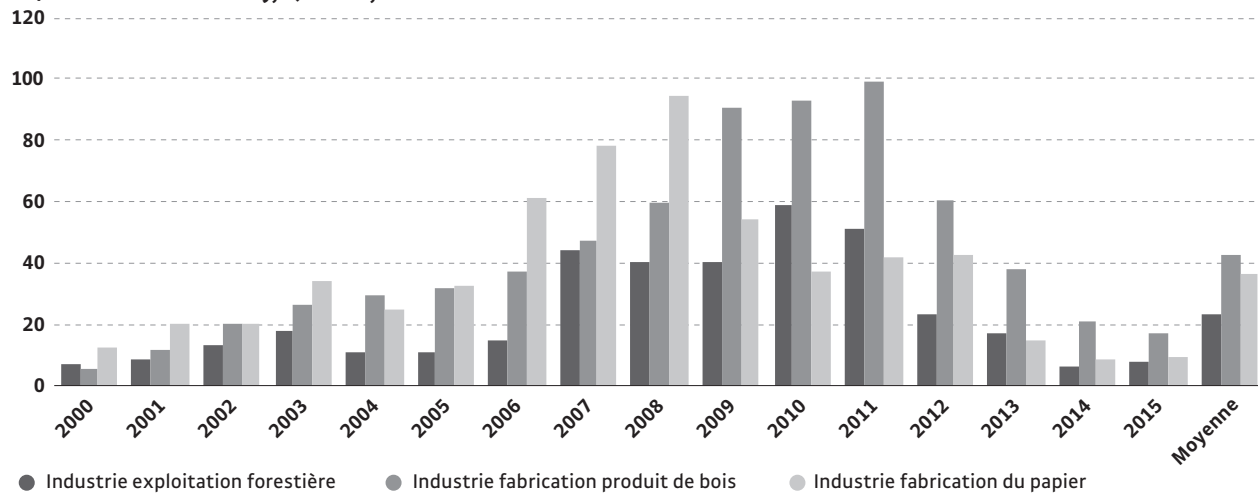
Prélèvements fiscaux avant crédit d'impôt des entreprises de l'industrie de l'exploitation forestière, du bois et du papier (M\$ constants de 2012), Québec, 2000-2015



SOURCE : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec, Banque du Canada, calculs des auteurs.

Graphique 14

Crédit d'impôt demandé par les entreprises de l'industrie de l'exploitation forestière, du bois et du papier (en M\$ constants de 2012), Québec, 2000-2015



SOURCES : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec, Banque du Canada, calculs des auteurs.

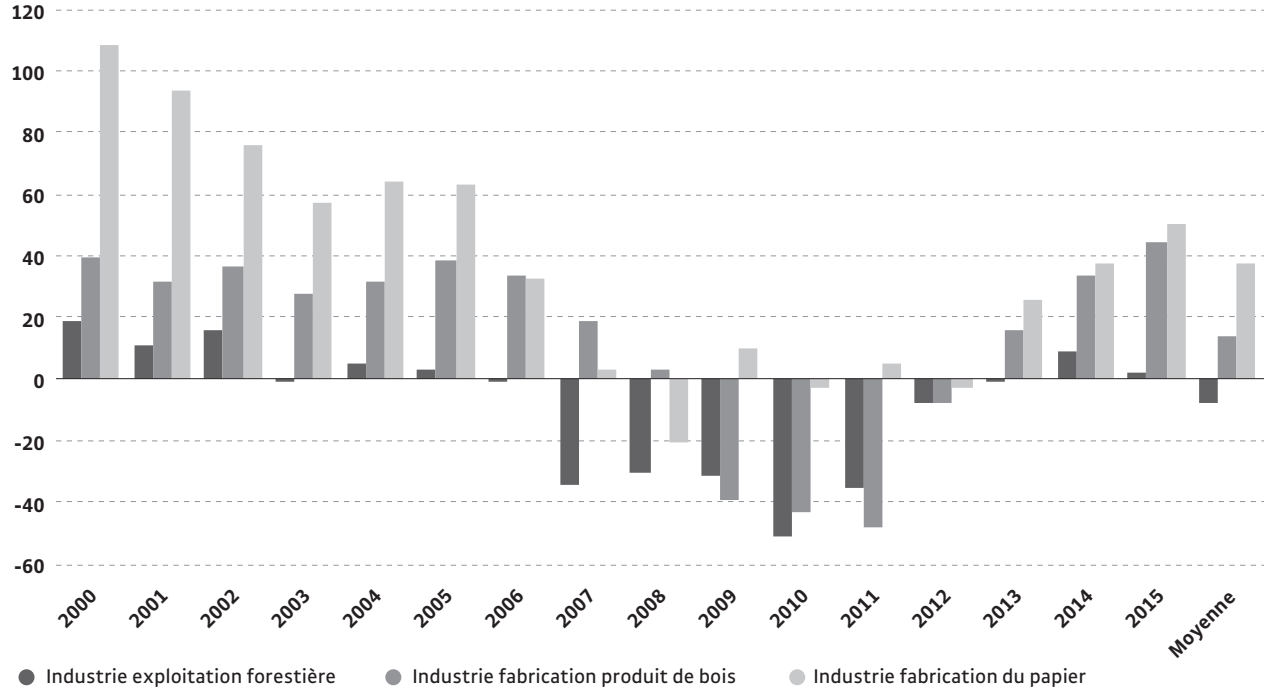
avant crédit d'impôt depuis 2000. Cela s'explique entre autres par une plus grande utilisation du bois comme matériel de construction par rapport aux années 2000, dont l'entrée d'argent supplémentaire due à la hausse du prix moyen par mille pieds-planche entre 2009 et 2017.

Cela augmente les revenus de l'industrie et ces prélèvements fiscaux.

De son côté, l'industrie de la fabrication du papier connaît également une baisse de prélèvements fiscaux sur la période de référence. Entre 2000 et 2015, ces

Graphique 15

Prélèvements fiscaux après crédit d'impôt des entreprises de l'industrie de l'exploitation forestière, du bois et du papier (M\$ constants de 2012), Québec, 2000-2015



SOURCE : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec.

prélèvements connaissent une baisse de 62,1 M\$, passant de 121,2 à 59,1 M\$.

Le graphique 14 présente les crédits d'impôt demandés par les industries de l'exploitation forestière, de la fabrication du bois et du papier. Ces crédits d'impôt^a servent essentiellement à favoriser l'innovation et l'investissement^b. Il ne s'agit donc pas de subventions, mais plutôt d'une privation de revenu de l'État pour soutenir l'industrie forestière.

Les crédits d'impôt passent de 7,1 M\$ en 2000 à 17,45 M\$ en 2003. Par la suite ils se maintiennent entre 10,77 et 14,81 M\$ pour les années 2004 à 2006. En 2015, les crédits d'impôt octroyés ont atteint 7,81 M\$, montant comparable à 2000. En moyenne sur la période observée, l'industrie de l'exploitation forestière a demandé 23,5 M\$ annuellement en crédits d'impôt.

a Notons de plus que de nombreux autres crédits d'impôt ponctuels, par exemple le Crédit d'impôt pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier, qui représente plus de 100 M\$, ne sont pas inclus dans ce graphique.

b Notez qu'il y a aussi des crédits d'impôt disponibles pour l'ensemble des industries œuvrant en sol québécois. Informations provenant d'échanges entre l'IRIS et le ministère des Finances du Québec.

Pour l'industrie de la fabrication du bois, la plus soutenue par l'État lors du conflit du bois d'œuvre, les crédits d'impôt connaissent une hausse progressive constante au courant des années 2000. En 2000, ils se situaient à 5,72 M\$ pour atteindre en 2011 un montant de près de 100 M\$. C'est plus de 16 fois la somme versée au début du millénaire. Les crédits d'impôt octroyés ont par la suite diminué pour atteindre 17 M\$ en 2015. En moyenne, l'industrie de la fabrication du bois a bénéficié de 43,2 M\$ annuellement en crédits d'impôt.

L'industrie de la fabrication du papier a perçu en 2000 des crédits d'impôt de l'ordre de 12,9 M\$. Ce montant a connu une hausse constante jusqu'en 2008 où il a atteint 94,2 M\$. Entre 2009 et 2012, les crédits d'impôt réclamés se situeront entre 37,5 et 54,5 M\$. Ils connaîtront ensuite une baisse significative jusqu'à 9,2 M\$ en 2015. En moyenne, sur la période observée, l'industrie du papier aura réclamé 36,8 M\$ annuellement. La baisse des crédits d'impôt demandée entre 2009 et 2015 s'explique en bonne partie par la baisse des prélèvements demandée par l'industrie entre 2005 et 2012.

Le graphique 15 présente quant à lui les prélèvements après crédits d'impôt^a des industries de l'exploitation forestière, de la fabrication du bois et de la fabrication du papier en M\$ constants de 2012.

Sans surprise, nous remarquons que, de l'ensemble de l'industrie forestière, celle de l'exploitation forestière a le moins contribué aux prélèvements de l'État. En fait, sur toute la période, elle a reçu en moyenne plus de crédits d'impôt qu'elle n'a versé de prélèvements (-8 M\$). Une fois de plus, comme nous le verrons plus bas, en intégrant l'ensemble des subventions et crédits d'impôt réellement utilisés, l'aide gouvernementale serait plus élevée pour l'industrie de l'exploitation forestière^b.

Pour l'industrie de la fabrication du bois, le portrait est plus positif considérant les différentes crises. Les prélèvements après crédits d'impôt qui se situaient à 40 M\$ en 2000 se sont maintenus à +27,6 M\$ entre 2001 et 2007. Lors de la crise du bois d'œuvre, ces montants ont connu une baisse pour atteindre -48 M\$ en 2011 et remonter à 44,5 M\$ en 2015.

Pour sa part, l'industrie de la fabrication du papier a connu une importante baisse de ses prélèvements après crédits d'impôt. Alors qu'en 2000 ce montant se situait à 108,2 M\$, il a connu une baisse constante pour atteindre -20,2 M\$ en 2008. Entre 2009 et 2012, à la suite de la crise financière américaine, ces montants se situaient entre -2,8 et 9,6 M\$. En 2015, les prélèvements après crédits d'impôt pour cette industrie atteignaient 49,9 M\$, soit un peu moins de la moitié des prélèvements effectués par le trésor public en 2000 dans l'industrie forestière.

Lorsqu'on prend l'industrie forestière dans son ensemble, on constate qu'alors que le trésor public récoltait 166,5 M\$ en 2000, il n'en récoltait plus que 96 M\$ en 2015. Toutefois, de 2007 à 2012, le trésor public a contribué annuellement à l'industrie des montants se situant entre 12,5 et 96,2 M\$ grâce à l'octroi de crédits d'impôt.

Bref, comme nous l'avons vu, même si l'industrie forestière dans son ensemble compte en 2015 non moins de 5580 entreprises, les retours pour le trésor public sur les prélèvements restent relativement faibles. De plus, l'industrie, et particulièrement l'industrie de l'exploitation forestière, bénéficie de nombreux autres avantages qui ne

sont pas pris en compte dans le calcul des prélèvements du ministère des Finances^c.

2.2. AIDES À L'INDUSTRIE – LE CAS DE L'INDUSTRIE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

En plus des crédits d'impôt présentés plus haut, l'industrie forestière bénéficie d'autres avantages, soit de nombreuses aides financières et subventions. La section suivante en trace un portrait pour l'industrie de l'exploitation forestière. Puisque la ligne est parfois mince entre le rôle étatique de protection de la forêt et celui de soutien à l'industrie, il arrive que le rôle gouvernemental de protection de la forêt ait pour effet de soutenir indirectement l'industrie.

Les tableaux 1 à 5 reflètent la compilation de plus d'une centaine de réponses à des demandes d'accès à l'information adressées par l'IRIS à plusieurs ministères et organismes. Bien que la plupart des aides financières servent à des entreprises ou des organismes qui œuvrent surtout dans la foresterie ou l'aménagement forestier, certaines entreprises ou organismes d'une autre industrie, par exemple la fabrication du bois, peuvent bénéficier de ces aides si une part de leur activité est reliée à l'exploitation forestière. Il faut donc utiliser ces informations avec prudence. C'est pourquoi nous ne faisons pas de totaux et nous ne juxtaposons pas ces données aux calculs de prélèvements présentés plus haut. Par ailleurs, ces programmes ne bénéficient pas uniquement à l'entreprise privée : ils peuvent aussi servir à des agences régionales ou des organismes voués à la protection de la forêt.

L'exercice nous permet cependant de dénombrer les programmes offerts à l'industrie et d'acquiescer une idée approximative de l'aide financière octroyée. De plus, il permet de voir que, par son rôle de protection de la forêt, le gouvernement favorise aussi l'aménagement commercial de ces espaces. Évidemment, si ces aides favorisent principalement l'industrie de l'exploitation forestière, elles se répercutent également sur les autres pans de l'industrie forestière à travers des baisses des coûts d'achat de matières premières. Cela illustre bien, selon nous, une stratégie de soutien du gouvernement à l'industrie de l'exploitation forestière, malgré la décroissance constante de ce secteur.

Le tableau 1 présente les projets et programmes d'aménagement de la forêt financés par le Fonds forestier ou par le Fonds des ressources naturelles du MFFPQ dans le cadre d'activités de la forêt. Ce ne sont ni des subventions ni des crédits d'impôt, mais des dépenses

a Soit les prélèvements demandés par le gouvernement une fois que l'entreprise applique les crédits d'impôt.

b Pour l'instant, il n'existe pas de registre qui permet d'intégrer ces différentes sources de crédit d'impôt, déduction ou subvention disponibles au public.

c Du moins tel que fourni lors des échanges entre l'IRIS et le ministère.

Tableau 1

Projets et programmes financés par le Fonds forestier ou par le volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles du MFFPQ dans le cadre d'activités de la forêt (M\$), Québec

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Projet mobilisateur – Chimie verte et autres projets à valeur ajoutée	2,8 \$	3,5 \$	2,5 \$	3,2 \$	2,6 \$	1,3 \$	0,7 \$
Mesures pour favoriser la construction en bois	-	-	1,4 \$	0,7 \$	1,5 \$	0,8 \$	0,9 \$
Centre intégré des pâtes et papiers	2,0 \$	2,0 \$	2,0 \$	2,0 \$	2,0 \$	2,0 \$	2,0 \$
SOPFEU/SOPFIM	36,4 \$	40,0 \$	43,9 \$	44,4 \$	62,4 \$	97,3 \$	142,3 \$
Travaux sylvicoles	105,4 \$	152,0 \$	182,0 \$	186,0 \$	179,7 \$	187,1 \$	193,1 \$
Activités des pépinières (non incluses dans les travaux sylvicoles)	39,8 \$	39,3 \$	39,3 \$	38,6 \$	38,6 \$	38,8 \$	39,7 \$
Activités du chantier sur la forêt feuillue	0,3 \$	0,6 \$	1,4 \$	0,9 \$	0,7 \$	0,1 \$	-
Mesure d'aide aux études spécialisées	0,6 \$	0,4 \$	0,2 \$	0,2 \$	0,1 \$	-	-
Développement des panneaux de bois	-	-	-	-	-	1,0 \$	1,0 \$

SOURCES : Données tirées des Études de crédits du MFFPQ : Renseignements des particuliers de 2014-2015 à 2019-2020 et données récoltées par l'IRIS auprès du MFFPQ.

gouvernementales utiles au maintien de la forêt, puisque l'aide du gouvernement sert ici à la protection et au maintien de sa matière première.

Les « SOPFEU » et « SOPFIM » sont passées de 40,0 M\$ en 2013-2014 à 142,3 M\$ en 2019-2020. Ce sont les coûts d'activités de la Société de protection des forêts contre le feu et ceux de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies.

Les fonds les plus importants proviennent du programme de « Travaux sylvicoles » qui représente plus de 150 M\$ par année depuis 2013-2014 ; ils servent à réaliser des activités de planification forestière publique. Pour ce faire, le Ministère met à la disposition des sylviculteurs et des entreprises des outils pour les aider dans leurs démarches d'aménagement forestier. Au Québec, « les traitements sylvicoles les plus utilisés sont

- la coupe avec protection de la régénération et des sols ;
- l'éclaircie précommerciale ;
- la préparation de terrain ;
- la plantation ;
- le dégagement mécanique ;
- les coupes progressives irrégulières³⁸.

Comme nous le voyons, l'État québécois participe au maintien et à la préparation du territoire forestier grâce à des programmes qui contribuent activement à l'aménagement de la forêt, mais aussi indirectement à l'industrie de l'exploitation forestière. Il ne s'agit pas ici de

condamner la mise en place de tels programmes, mais de faire un portrait des avantages indirects que tire cette industrie du rôle inhérent de l'État.

Le tableau 2 présente les programmes d'aide offerts à l'industrie de l'exploitation forestière par le MFFPQ. Bien que les montants des programmes et subventions soient de faible envergure, ils nous indiquent bien les capacités de l'industrie à utiliser des programmes de MFFPQ.

Le programme le plus coûteux pour le Ministère depuis 2013-2014 que nous avons recensé est le « Programme de mise en valeur des forêts privées », qui consiste en la « mise en valeur des forêts privées du Ministère [en offrant] une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans les forêts privées³⁹ ». Ce programme offre des aides financières allant de 28,5 à 76,0 M\$ par année.

Le second programme le plus généreux est le « Programme de remboursement des chemins multiples », qui vise à développer les chemins d'accès aux ressources du milieu forestier et à maintenir le réseau actuel mis en place par l'industrie forestière³⁹. Entre 2016-2017 et 2018-2019, ce programme a plus que doublé en importance, passant de 15,1 à 36,1 M\$. Il s'agit donc d'une aide à l'industrie forestière offerte par le gouvernement pour permettre à l'industrie d'accéder plus facilement à sa matière première. Ce n'est donc pas une subvention directe, mais une aide non négligeable qui favorise la

Tableau 2

Programme de subvention mis en place par le Fonds forestier ou par le volet aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles du MFFPQ (M\$), Québec

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Volet subventions autochtones							
Entente Cris-Québec – Quote-part - Conseil et groupe de travail	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Entente particulière de valorisation des activités traditionnelles	0,6	0,4	0,4	0,8	0,5	0,6	1,2
Programme de participation autochtone	-	2,1	2,7	2,8	2,7	2,9	3,2
Régime collaboratif forestier – Baril-Moses	-	-	-	-	-	-	2,4
Subventions diverses							
Programme de financement forestier (Financière agricole)	-	1,4	1,4	1,4	1,1	0,7	0,6
Programme d'aide à l'écoulement des produits conjoints de la transformation du bois issu de la Côte-Nord (PPCN)	1,4	-	-	0,1	-	0,4	1,1
Programmes normés							
Programme de mise en valeur des forêts privées	28,5	33,5	28,5	30,0	34,8	76,0	28,5
Programme d'aménagement durable des forêts	-	-	-	6,3	6,8	8,5	8,3
Programme de développement régional et forestier	-	18,1	18,0	3,8	0,1	0,2	-
Programme de modernisation des infrastructures en pépinières privées	-	-	-	-	-	2,0	2,0
Programme d'investissement dans les forêts traitées en coupes partielles	-	8,7	14,4	21,9	22,7	19,8	20,4
Programme incitatif à la transformation des bois de qualité inférieure dans le cadre des travaux sur la forêt feuillue québécoise	-	-	0,3	0,1	0,4	2,5	1,3
Programme d'investissements dans les forêts publiques affectées par une perturbation naturelle ou anthropique	-	-	0,4	3,3	2,5	2,7	2,3
Programme de maintien des activités d'approvisionnement forestier sur le territoire de l'ENRQC	-	-	-	1,0	4,5	4,7	7,4
Programme de remboursement des chemins multiresources	-	-	-	-	15,1	26,2	36,1
Programme Innovation Bois	-	-	-	-	0,5	6,2	18,3

SOURCES : Données tirées des Études de crédits du MFFPQ : Renseignements des particuliers de 2014-2015 à 2019-2020 et données récoltées par l'IRIS auprès du MFFPQ.

Tableau 3

Autres programmes et dépenses directs du MFFPQ et par des organismes gouvernementaux (M\$), Québec

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes normés							
Programme de financement de la recherche et développement en aménagement forestier et Programme de subvention à la recherche et au développement dans le secteur forestier (inclut Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies)	1,4	1,5	1,4	1,0	0,4	-	-
Programme national de recherche	-	1,1	1,0	0,6	0,5	-	-
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	3,4	-	-	-	-	-	-
Programme ESSOR; interventions autorisées (Inv. Qc)	-	-	-	-	0,3	0,2	0,6
Volet associations forestières : Montant accordé pour l'ensemble des associations forestières au Québec							
Programme de soutien à l'information et à l'éducation forestières au Québec	1,5	1,4	1,5	-	-	-	-
Promotion et sensibilisation forestière – en fonctionnement	-	-	-	1,3	1,3	1,3	1,5
Mesures budgétaires et autres							
Acquisition de données LiDAR	-	-	-	-	2,6	3,5	2,6
Plans spéciaux – récupération et mise en production	26,4	-	-	-	-	-	-
Contribution financière non remboursable d'Investissement Québec, du Fonds de développement économique et IMIN (Inv. Qc)	-	0,1	-	-	0,8	-	0,2
Investissement du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le domaine de la foresterie et de l'exploitation forestière	14,9	12,2	9,7	8,3	8,9	10,8	10,1

SOURCES : Données recueillies par l'IRIS auprès d'Investissement Québec et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Études de crédits du MFFPQ; Renseignements des particuliers de 2014-2015 à 2019-2020 et données récoltées par l'IRIS auprès du MFFPQ.

rentabilité de l'industrie. Rappelons que, depuis le rapport du VGQ de 2017 qui a dénoncé l'octroi de crédits d'impôt sans vérification de la validité des demandes, cette aide financière est limitée à un maximum de 50 M\$ annuellement³¹.

Le tableau 3 présente les autres programmes et dépenses directes par le MFFPQ et d'autres organismes gouvernementaux dont a bénéficié l'industrie de l'exploitation forestière.

Il s'agit d'aides plus ponctuelles du gouvernement qui servent à soutenir l'industrie en temps de crise. Le montant le plus important pour la période étudiée consiste en l'aide liée aux « Plans spéciaux – récupération et mise en production » en 2012 d'une valeur de 26,4 M\$. Le programme assure la récupération de bois et, au besoin, la remise en production des superficies touchées par une perturbation naturelle telle qu'un incendie ou une épidémie d'insectes³². Sinon, les montants les plus importants sont les investissements du ministère du Travail et de l'Emploi dans le domaine de la foresterie et de l'exploitation forestière. Ces montants se situent entre 8,3 et 12,2 M\$. Il s'agit d'une aide spécifique visant à faciliter l'embauche dans le secteur.

Quant au tableau 4, il présente les fonds et prêts sans ou avec peu d'intérêt consentis pour l'industrie de l'exploitation forestière au Québec entre 2012-2013 et 2018-2019, en M\$. Généralement, ces prêts sont consentis par Investissement Québec ou La Financière agricole.

Le programme le plus généreux est celui de financement forestier de la Financière agricole. Il s'agit d'un programme élaboré conjointement avec le MFFPQ qui assure les prêts de producteurs forestiers³³. Ce faisant, il permet aux producteurs de bénéficier d'un rabais sur les taux d'intérêt. En 2018-2019, la Financière agricole assurait pour 19,2 M\$ de prêts.

Le tableau 5 présente les crédits d'impôt disponibles et accordés pour l'exploitation forestière entre 2013 et 2017 en M\$^a. Il s'agit de programmes qui s'adressent plus particulièrement aux sociétés privées.

À l'image du « programme de remboursement des chemins multiresources », le crédit d'impôt pour « la construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier » permettait aux forestières de bénéficier de diminutions d'impôt reliées à leurs dépenses dans la mise en place de chemins forestiers. Ces crédits d'impôt totalisaient près de 40 M\$ en 2013. Cependant de 2007 à 2012, ce poste de crédit d'impôt a totalisé plus de 100 M\$ annuellement³⁴.

a On notera que la période étudiée du tableau 5 se termine en 2017. Il s'agit des informations les plus récentes provenant de ce ministère.

Lors du budget 2016-2017, le gouvernement a consenti une autre aide financière importante, soit un rabais sur le tarif électrique « L » consenti aux grandes entreprises. Ce rabais sert à stimuler principalement les entreprises de transformation du bois. Il bénéficie aux entreprises ayant des activités dans le secteur de l'extraction et de la transformation du bois. Il s'agit d'une

aide versée sous forme de réduction des coûts d'électricité [et] permet un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 50 % des coûts admissibles réalisés, soit :

- un remboursement de 40 % des coûts admissibles réalisés ;
- un remboursement additionnel pouvant aller jusqu'à 10 % des coûts admissibles qui s'applique dans le cas de projets visant la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.
- la réduction maximale de la facture d'électricité est de 20 % pour une durée maximale de quatre ans³⁵.

On a estimé le coût de cette mesure gouvernementale à 230 M\$ entre 2017-2018 et 2021-2022.

Ajoutons à ces nombreuses aides, d'importantes contributions ponctuelles du gouvernement fédéral, qui ont atteint plus de 30 M\$ annuellement entre 2010 et 2013³⁶.

L'étude de ces aides financières nous permet de constater que l'industrie de l'exploitation forestière et, plus indirectement, l'ensemble de l'industrie forestière profitent de nombreuses aides gouvernementales. Certaines sont indirectes et participent à l'exécution du rôle de protection de la forêt par l'État ; d'autres sont plus directes et favorisent le maintien de l'industrie.

Bref, nous avons illustré que l'industrie forestière n'est pas un moteur fiscal aussi important que ce qui en est souvent dit³⁷. Selon les données officielles du ministère des Finances, les retours en redevances et impôts sur le revenu restent d'une importance relativement faible, et ce calcul ne tient pas compte de nombreux rabais, prêts à faible taux d'intérêt, programmes d'aides et subventions dont bénéficie l'industrie.

3. Subvention pour les nouveaux investissements

Dans les dernières sections, nous avons étudié comment l'État soutient l'industrie forestière par de nombreuses aides et crédits d'impôt. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure avec les informations fournies d'établir exactement le montant d'aide financière dont a bénéficié l'industrie. Nous savons, par contre, que les revenus de l'État après aides financières et crédits d'impôt sont en déclin.

Tableau 4

Fonds et prêts consentis pour l'industrie de l'exploitation forestière (M\$), Québec

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Garanties de prêt d'Investissement Québec/ Fonds de développement économique pour les entreprises d'exploitation forestière (Investisse- ment Québec)	0,28	5,35	1,01	0,90	0,30	0,98	1,44
Programme de financement forestier : montant total annuel des prêts (La Financière agricole)	23,48	28,63	33,94	31,26	19,42	16,08	19,21
Perte reliée au Programme de financement fores- tier (La Financière agricole)	0,19	-	-	-	0,13	-	-
Fonds Biomasse Énergie *	-	-	-	0,80	-	-	-

* Budget annoncé.

SOURCES : Données recueillies par l'IRIS auprès d'Investissement Québec et de La Financière agricole ; Études de crédits du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Renseignements des particuliers de 2014-2015 à 2019-2020.

Tableau 5

Crédit d'impôt pour l'exploitation forestière et le soutien à l'exploitation forestière (M\$), Québec

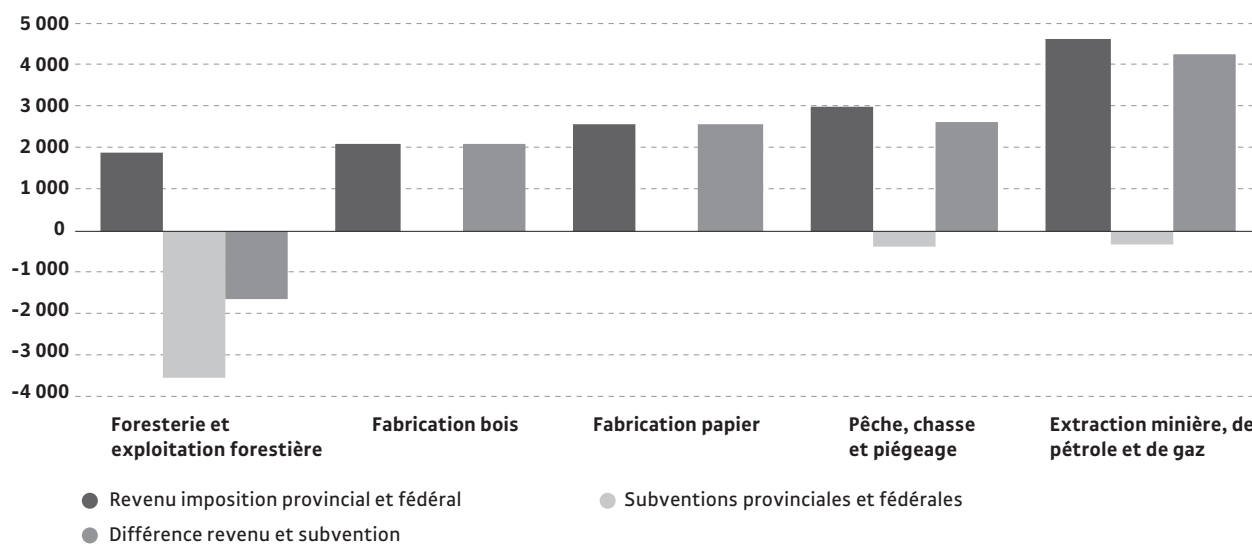
	2013	2014	2015	2016	2017
Crédit d'impôt pour recherche et développement (QC) (ministère des Finances, QC)	1,45	1,42	0,43	-	-
Crédit d'impôt pour la construction de chemins d'accès et de ponts d'inté- rêt public en milieu forestier (Revenu Québec)	39,98	-	-	-	-
Autres crédits d'impôt au Québec (QC) (ministère des Finances, QC)	0,80	0,60	0,54	-	-
Déduction pour impôt sur les opérations forestières accordée aux sociétés (Revenu Québec)	0,88	0,99	1,17	1,42	4,16
Déduction relative à la taxe payée sur les opérations forestières (Revenu Québec)	0,17	0,14	0,19	0,25	0,07
Remboursement de taxe foncière accordé aux producteurs forestiers (re- venus des particuliers) (Revenu Québec)	5,66	5,56	6,02	6,21	6,07
Remboursement des taxes en carburant servant au fonctionnement de véhicules routiers immatriculés pour circuler hors route et utilisés dans leurs opérations, accordé aux entreprises forestières	21,29	22,47	22,89	23,91	ind.
Rabais au Tarif L spécifique au secteur forestier *	-	-	-	-	230,00

* Budgété pour la période 2017 à 2021.

SOURCES : Données récoltées par l'IRIS auprès du ministère des Finances du Québec et de Revenu Québec.

Graphique 16

Impact d'une tranche de 100 M\$ de dépenses d'exploitation sur les subventions, les impôts sur le salaire et le traitement pour les gouvernements du Québec et du Canada par industrie, M\$



SOURCES : ISQ, Étude d'impact économique pour le Québec d'une tranche de 100 M\$ de dépenses d'exploitation liée aux activités du secteur de la foresterie, l'exploitation forestière, de la fabrication du papier et de la fabrication de produits en bois au Québec pour l'année 2019, 2019; ISQ, Impact pour le Québec d'une production de 100 millions de dollars des industries de la pêche, de la chasse et du piégeage, tableau 1, 2015; ISQ, Impact pour le Québec d'une production de 100 millions de dollars des industries de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz, tableau 1, 2015.

Une autre manière de vérifier l'ampleur de l'aide de l'État à une industrie est de calculer l'apport de l'État par nouvel investissement dans une industrie : bref de faire un modèle de retombées économiques. Pour ce faire, nous avons utilisé les modèles intersectoriels de l'ISQ qui permettent de projeter les effets d'un nouvel investissement par industrie. Cela nous permettra de bien comprendre comment les gouvernements du Québec et du Canada financent l'industrie par le biais de subventions directes lors de nouveaux investissements.

3.1. NOTES MÉTHODOLOGIQUES SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le Modèle intersectoriel de l'ISQ permet, entre autres, d'estimer la valeur ajoutée (PIB), l'emploi et, dans le cas qui nous occupe, les subventions et les retours en taxes et impôt par nouveaux investissements. Le Modèle de l'ISQ présente les retombées économiques en effets directs et indirects. Les effets directs mesurent l'augmentation du PIB, de l'emploi, la subvention octroyée et les retours en taxes et impôt liés aux nouveaux investissements. Par exemple, la coupe de bois sur un nouveau territoire demandera de l'achat de matériel et emploiera de nouvelles personnes. De plus, ce nouvel investissement rapportera en

taxes et impôts et récoltera des subventions.

Les effets indirects mesurent les changements attribuables aux achats entre diverses industries en réponse à la nouvelle demande. Cela comprend les achats de toute la chaîne de production puisque chacun des produits achetés va nécessiter, à son tour, la production de diverses entrées. En ce sens, cet outil nous permet d'analyser les effets de nouveaux investissements dans l'économie. Dans le cas de la coupe de bois sur un nouveau territoire, il s'agirait de l'effet sur l'économie en termes de PIB, d'emplois, de subventions et de taxes chez les fournisseurs reliés aux investissements initiaux.

Puisque l'objectif de notre recherche est de comparer les niveaux de subvention et de taxation entre diverses industries du domaine forestier, nous comparons uniquement les effets directs de sorte à faciliter la comparaison et à éviter de compter à plusieurs reprises les mêmes effets. Puisque les industries de l'exploitation forestière, de la fabrication de bois et de la fabrication du papier sont interreliées, les effets indirects d'une industrie peuvent être captés par une autre industrie dans ce travail de comparaison^a.

^a Par exemple, les effets indirects sur le PIB de l'industrie de la fabrication du papier pourraient très bien être répertoriés dans

En ce qui a trait aux taxes et impôts directs, le modèle capte les effets des impôts sur les salaires et traitements provinciaux et fédéraux. Nous pouvons donc voir l'effet direct de nouveaux investissements sur les impôts par rapport aux subventions offertes à l'industrie. Pour faciliter les comparaisons, nous avons comparé les résultats à ceux d'autres industries exploitant des ressources naturelles au Québec.

3.2. IMPACT D'UNE TRANCHE DE 100 M\$ DE DÉPENSES D'EXPLOITATION SUR LES SUBVENTIONS, LES IMPÔTS SUR LE SALAIRE ET LE TRAITEMENT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le modèle se base sur l'historique des subventions provinciales et fédérales pour déterminer quelle est la part de subvention directe donnée pour chaque tranche de 100 M\$. Selon la même logique, il permet de calculer l'effet sur la fiscalité provinciale et fédérale de cette même tranche de 100 M\$.

L'étude du graphique 16 nous montre à quel point, pour chaque nouvelle dépense dans l'industrie du bois, les gouvernements retirent moins de revenus directs dans l'industrie de l'exploitation forestière que dans les autres industries étudiées. En effet, les revenus de l'État représentent 1,9 M\$ par tranche de 100 M\$ de dépenses dans cette industrie. En parallèle, les industries de la fabrication du papier et de l'extraction minière, de pétrole et de gaz rapportent respectivement des revenus de près de 2,6 et de 6,4 M\$.

Du point de vue des subventions, l'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière utilise plus de 3,5 M\$ de subventions par tranche de 100 M\$, alors que les industries de la fabrication du bois et du papier n'en utilisent aucune^a. Les autres industries d'extraction de ressources naturelles demandent quant à elles des subventions par tranche de 100 M\$ de dépenses de l'ordre de 0,4 M\$ pour la pêche, la chasse et le piégeage et de 0,35 M\$ pour l'industrie de l'extraction minière, de pétrole et de gaz.

L'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière coûte à l'État plus de 1,6 M\$ par tranche de 100 M\$ de dépenses alors que les autres industries rapportent à l'État entre 2,1 et 4,3 M\$.

Le modèle de l'ISQ ne prend pas en compte l'ensemble des subventions, mais seulement celles ayant eu les plus

l'exploitation forestière. Pour éviter cette interrelation, il est préférable de comparer uniquement les effets directs.

a Toujours selon le modèle de l'ISQ, ce qui laisse supposer que les subventions à ces industries sont trop faibles pour être répertoriées sur de nouvelles dépenses ou que les subventions sont ponctuelles et donc non prises en compte par le modèle de l'ISQ.

EXPLOITATION FORESTIÈRE, CARIBOUS FORESTIERS ET GAZ À EFFET DE SERRE

Plusieurs zones de la forêt boréale où se déploient de nouvelles aires forestières sont névralgiques pour le rétablissement du caribou forestier, une espèce emblématique du Québec, mais en péril parce que fortement affectée par l'exploitation forestière. Il a été démontré que les stratégies d'aménagement forestier en place risquent fortement de nuire à l'autosuffisance de cette population au Québec dans les prochaines décennies^a. La protection du caribou et de son habitat a souvent été mise en opposition avec la préservation des emplois et par conséquent des bénéfices socioéconomiques reliés. Or, alors que l'industrie forestière est en perte de vitesse, il est raisonnable de se questionner sur la conséquence des choix économiques du gouvernement dans ce dossier alors que l'industrie de l'exploitation forestière contrevient à la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables^b qui protège théoriquement l'habitat de cette espèce^c.

Un habitat propice au caribou forestier permet de favoriser la protection et le maintien des vieilles forêts boréales. Celles-ci stockent par ailleurs de plus importantes quantités de carbone lorsque non perturbées. Le caribou forestier est considéré comme une espèce « parapluie ». Cette désignation est attribuée aux espèces qui demandent des efforts de conservation particulièrement importants, mais qui profitent ensuite à toutes les autres espèces sur le territoire. Ainsi sa conservation permet d'observer l'état de santé de la forêt boréale et de sa biodiversité. Sacrifier le caribou Forestier pour les besoins de l'industrie forestière pourrait donc avoir des effets pervers sur la santé de la forêt boréale.

a BUREAU DU FORESTIER EN CHEF, *Caribou forestier – Effet des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat*. Avis du Forestier en chef, 2014, 34 p., forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/avis_caribou_perturbation_mai2015.pdf.

b LEGISQUÉBEC, *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, Publication Québec, legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-12_01, consultée le 21 avril 2020.

c GUÉRICOLAS, Pascal, « Manque de protection pour les caribous forestiers », *Le Soleil*, 16 décembre 2019.

gros impacts économiques^b. Les crédits d'impôt non remboursables sont également exclus des calculs, alors que

b Dans le cas qui nous occupe : le traitement sylvicole régulier, le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, le programme de plans spéciaux – récupération et mise en production, le Fonds d'assurances prêt agricole et forestier, le Fonds des ressources naturelles, le Fonds forestier et les crédits d'impôt remboursables. Informations provenant d'échanges entre l'IRIS et l'ISQ ainsi que Statistique Canada.

l'industrie bénéficie d'importants crédits d'impôt et que les entreprises forestières et manufacturières bénéficient aussi d'importants rabais sur l'électricité. Il faut donc considérer que ces résultats sont conservateurs.

Grâce à l'utilisation du Modèle intersectoriel de l'ISQ, nous pouvons conclure que les nouvelles dépenses des industries de la fabrication de bois et de la fabrication du papier ont un effet direct positif pour les finances publiques, alors que l'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière est coûteuse pour le trésor public.

Conclusion

L'industrie de la forêt, bien que moins importante qu'elle l'a déjà été, occupe notre imaginaire. Son déclin s'explique en grande partie par une incapacité de l'industrie des pâtes et papiers à s'ajuster aux nouvelles réalités de l'industrie à partir des années 2000. Malgré cela, l'industrie forestière permet à de nombreuses communautés québécoises de maintenir une bonne vitalité économique. Ce qui explique une aide gouvernementale importante à ce secteur de l'économie.

Or, à la suite d'une étude des retours fiscaux par rapport aux subventions octroyées à l'industrie forestière, nous pouvons remarquer que les retours fiscaux de cette industrie ne sont pas nécessairement élevés lorsque l'aide financière reste importante. Cette situation est particulièrement vraie pour l'industrie de l'exploitation forestière, qui bénéficie d'importantes aides gouvernementales et dont les revenus pour l'État sont en déclin, au point que les nouveaux investissements dans l'industrie demandent plus de subventions qu'ils ne rapportent en revenu fiscal direct. De plus, les coupes influent sur la biodiversité, ce qui mène au déclin de certaines espèces comme le caribou forestier.

Dans ces conditions, il est probablement venu le temps de questionner le modèle de financement de l'industrie forestière et d'aider plutôt les régions qui bénéficient de l'économie de la forêt à négocier une transition vers une économie plus diversifiée. Sinon, à terme, plusieurs régions pourraient subir des conséquences grandissantes de la transformation de l'industrie. En ce sens, il nous semble logique de favoriser l'augmentation rapide de la forêt de proximité qui permet à la communauté de mieux s'impliquer dans la gestion du territoire, utiliser la forêt pour diverses activités économiques et favoriser le maintien des capitaux dans les régions entourant la forêt.

Notes de fin

- 1 SCHEPPER, Bertrand et Alexandre BÉGIN, *Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État – Annexe méthodologique*, p. 4.
- 2 DUBOIS, Pierre, « Forêt : Une histoire d'aliénation », Dans : *Dépossession ; une histoire économique du Québec contemporain*, 2015, Montréal, Lux Éditeur, p. 85.
- 3 *Idem.*
- 4 DIOTTE, Simon, « Chemins forestiers : les grands oubliés de la réforme », *Opérations forestières et de scierie*, 2 décembre 2014, www.operationsforestieres.ca/chemins-forestiers-les-grands-oublies-de-la-reforme-1465/.
- 5 STATISTIQUE CANADA, Tableau 36-10-0402-01, tableau consulté le 9 mars 2020.
- 6 MFFPQ, *La dynamique des produits forestiers*, Québec, septembre 2019, p. 4, mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/dynamique.pdf.
- 7 VAILLES, Francis, « Trump et la guerre des "deux-par-quatre" », *La Presse*, 16 avril 2019, www.lapresse.ca/affaires/201904/15/01-5222317-trump-et-la-guerre-des-deux-par-quatre-.php.
- 8 MFFPQ, *Forêt de proximité*, Québec, mffp.gouv.qc.ca/forets/gestion/evolution-nouveau-regime-forets-proximite.jsp, page consultée le 23 mars 2020.
- 9 Notez que la Politique sur les forêts de proximité prévue à l'article 17 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier n'a toujours pas été publiée à ce jour, malgré que la consultation ait été amorcée en 2011. Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, « Forêt de proximité-Signature d'une entente entre Québec et la MRC d'Abitibi-Ouest », Québec, Communiqué de presse, 26 septembre 2019, www.newswire.ca/fr/news-releases/foret-de-proximite-signature-d-une-entente-entre-quebec-et-la-mrc-d-abitibi-ouest-818084416.html.
- 10 VGQ, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018, Audit de performance Travaux sylvicoles : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Chapitre 4*, 2017, Québec, p. 3, www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-printemps/fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS-Chap04.pdf.
- 11 *Ibid.*, chapitre 2, p. 3.
- 12 MFFPQ, *Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec-Travaux sylvicoles*, Québec, mis à jour en septembre 2017, mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf.
- 13 STATISTIQUE CANADA, Tableau 36-10-0402-01, calcul des auteurs.
- 14 FOURNIS et coll., *L'économie politique des ressources naturelles au Québec : Régimes de ressources et territoires dans trois secteurs*, PUL, Collection vie économique, 2018, p. 32.
- 15 *Idem.*
- 16 STATISTIQUE CANADA, Tableau 14-10-0027-01, Emplois selon la catégorie de travailleur, données annuelles, calcul des auteurs.
- 17 STATISTIQUE CANADA, Tableau 98-400-X2016361.
- 18 *Idem.*
- 19 *Idem.*
- 20 MFFPQ, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, Québec, mai 2019, 57 p., mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf, 21 *Ibid.*, p. 21, calculs des auteurs.
- 21 MFFPQ, *Forêt de proximité – Mise en place d'un projet pilote avec la MRC d'Abitibi-Ouest*, Québec, 16 août 2018, mffp.gouv.qc.ca/foret-proximite-projet-pilote-mrc-abitibi-ouest-2018-08-16/.
- 22 LA TERRE DE CHEZ NOUS, *Des exemples de forêt de proximité près de chez vous*, 22 septembre 2014, www.laterre.ca/actualites/foret-des-exemples-de-foret-de-proximite-pres-de-chez-vous.
- 23 MINISTÈRE DES FINANCES ET REVENUS DU QUÉBEC, *Statistique fiscale des sociétés : année d'imposition 2013*, octobre 2019, p. 93, www.finances.gouv.qc.ca/documents/statistiques/fr/STAFR_sfs_2013.pdf, dernières données disponibles au moment d'écrire ces lignes.
- 24 *Ibid.*, p. 93.
- 25 Par exemple pour 2013, MRNQ, *Rapport annuel du MRNQ de 2013-2014*, Québec, p. 21.
- 26 En dollars de 2012. Voir MFFPQ, *Rapport annuel 2007-2008 à 2013-2014*, mffp.gouv.qc.ca/ministere/rapport/rapport-archives.jsp, calcul des auteurs.
- 27 MFFPQ, *Sylviculture et traitement sylvicole*, mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/sylviculture-traitements/, page consultée le 10 mars 2020.
- 28 MFFPQ, *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)*, mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/programmes-laide-financiere/programme-aide-mise-valeur-forets-privées/, page consultée le 10 mars 2020.
- 29 MFFPQ, *Guide du Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources (PRCM)*, mise à jour le 14 novembre 2017, p.1, mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/programme-remboursement-couts-chemins-multiresources.pdf.
- 30 VGQ, *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2017-2018 – Audit de performance Travaux sylvicoles : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Chapitre 4*, 2017, Québec p. 3, en ligne : www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/2017-2018-printemps/fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS-Chap04.pdf.
- 31 MFFPQ, *Plans d'aménagement spéciaux*, mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-speciaux/, page consultée le 10 mars 2020.
- 32 LA FINANCIÈRE AGRICOLE, *Financement forestier*, www.fadq.qc.ca/financement-forestier/description/, page consultée le 10 mars 2020.
- 33 Voir annexe, p. 8.
- 34 Québec, *Les produits forestiers, une richesse à cultiver : stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers*, Québec, p. 30, mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-industrie-foret-2018-2023.pdf.
- 35 Voir annexe p. 10.
- 36 Capitale Studio, « L'industrie forestière, d'une importance Capitale », *Le Soleil*, 22 mars 2019, www.lesoleil.com/la-vitrine/association-forestiere-des-deux-rives-2019/lindustrie-forestiere-dune-importance-capitale-e534f5b33cb1f7b51doc1cd-4b8f962c2, page consultée le 22 mars 2020.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3-4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé **ISBN 978-2-924727-94-2**
PDF **ISBN 978-2-924727-95-9**

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.